

Les obligations en matière de sécurité

↳ Connaître la réglementation relative aux interventions d'entreprises extérieures

Public : Personnel d'encadrement, animateur sécurité, coordonnateur prévention, responsable maintenance ou travaux neufs, chefs d'ateliers ou de chantier.

Pré – requis : Personnel ayant des connaissances dans le milieu des travaux neufs, de la maintenance et des risques professionnels qui s'y rattachent.

Durée : 2 jours.

Objectifs :

- Savoir évaluer les risques de co-activité entre les différentes entreprises présentes sur le site.
- Savoir identifier les moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre
- Savoir rédiger un plan de prévention et / ou un PPSPS en fonction des réglementations applicables.
- Acquérir l'esprit sécuritaire dans l'entreprise.

Pédagogie :

- Apports théoriques
- Travaux sur études de situations réelles
- Analyse du document unique (avec accord de la direction)
- Support pédagogique individuel.

Supports pédagogiques :

- Diaporamas avec explications techniques
- Support pédagogique
- Modèle de plans de prévention et de PPSPS.
- Exercice d'application.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

L'organisation de la prévention et la réglementation :

1. L'essentiel de la réglementation en matière de sécurité en entreprise :

- Présentation des statistiques nationales d'AT et MP
- Le coût direct et indirect des accidents du travail
- Structure du code du travail / hygiène et la sécurité
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels... une obligation de recensement des risques prof. (le décret du 5 nov. 2001)
- Les obligations de l'entreprise et des salariés
- Le décret de 65 sur la sécurité dans le BTP
- Rappels sur les recommandations (CARSAT, AFNOR, INRS,...)
- Définition danger, risque, sécurité, ...
- La prise de risque. Pourquoi ? Comment ?

2. L'organisation de la prévention :

- L'organisation de la prévention en France.
- Rôle et missions des acteurs de la prévention.
- Le rôle de l'encadrement dans le management de la sécurité.
- La responsabilité pénale en cas d'accident du travail.
- Les différentes sanctions.
- La responsabilité civile.
- La faute inexcusable.
- La délégation de pouvoir.

3. Les obligations / gestion des risques :

- La conformité des équipements de protection.
- Les vérifications périodiques.
- L'accueil, les formations sécurité et habilitations obligatoires.
- Les produits dangereux.
- Le risque incendie et explosion.
- Le risque électrique et mécanique.
- Le risque lié aux manutentions (manuelles et mécanisées).
- Le risque bruit.
- Le risque lié au travail en hauteur.(autres risques à la demande).

4. Les opérations de BTP (Décret du 26 décembre 1994) :

- Analyse de la réglementation applicable :
 - Notion sur le relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PPSPS lors des opérations de bâtiment ou de génie civil (chantiers clos et indépendants).
 - Rôle et mission du coordonnateur SPS.
 - Les obligations du coordonnateur.
 - La gestion documentaire.

5. L'intervention des entreprises extérieures (Décret du 20 décembre 1992) :

- Analyse de la réglementation applicable :
 - L'accueil des entreprises extérieures.
 - Le plan de prévention (décret du 20 février 1992).
 - Les autorisations particulières de travail.
- Identification, évaluation et analyse des risques sur un chantier (notamment ceux liés à la co-activité).
- Définition des mesures de prévention et de protection nécessaires, y compris la vérification des obligations réglementaires en matière de sécurité.

6. Validation des acquis (Option).